

## **DELIBERATION N° 2000/12-07 - ACQUISITION DE TERRAIN**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique à l'assemblée que, dans le cadre du réaménagement de la Place Ferri-de-Ludre, la Ville de LUDRES a décidé de créer des emplacements de stationnement au droit de l'immeuble sis au n° 161 Place Ferri-de-Ludre, avec l'accord de la copropriété.

Il convient de régulariser la transaction portant sur l'acquisition d'une parcelle de terrain de 80 m<sup>2</sup> au prix de 3 000,00 F.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AB N° 512, pour un montant de 3 000,00 F.
- d'accepter de prendre en charge les frais de géomètre et de modification du règlement de copropriété.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.
- d'inscrire les crédits au budget en cours.